

DES OSC CAMEROUNAISES EN QUÊTE DE CRÉDIBILITÉ



Par Blaise Nzupiap Nwafo
Journaliste

On ne saurait parler de la Décentralisation, contenue dans la constitution du Cameroun de 1996, sans parler de la gouvernance locale. Celle-ci désignant la manière par laquelle les acteurs locaux, dont des organisations de la société civile (Osc) s'organisent pour trouver des solutions aux problèmes auxquels font face les populations. Mais ces organisations disposent-elles de tous les atouts pour influencer les politiques publiques ?

Organisations de la société civile qui sont aujourd'hui un maillon important dans le processus de la décentralisation, voire de la gouvernance locale trouvent leur fondement dans un environnement libéralisé avec la crise sociopolitique et économique de 1990. Elle a contraint l'Etat du Cameroun à prendre une série de textes réglementaires concernant la liberté d'expression et d'associations. Dans sa définition «synthétique et opératoire de la société civile», René Otayek, chercheur, la situe comme étant un espace intermédiaire entre la sphère de l'Etat et la sphère familiale. Il précise aussi qu'elle est constituée d'une variété d'institutions (groupements associatifs traditionnels et modernes, syndicats, mouvements religieux, organisations socioprofessionnelles, etc.) qui se donnent des objectifs d'intérêt collectif et fonctionnent sur un mode démocratique. Même s'il faut reconnaître que le cadre juridique qui a été à l'origine de la naissance au Cameroun des associations, ne les incite pas à se regrouper ; contrairement à la loi no 99/014 du 22 décembre 1999 qui régit les Organisations non gouvernementales (Ong) et pose les conditions de changement de statut juridique de l'association.

Volonté politique

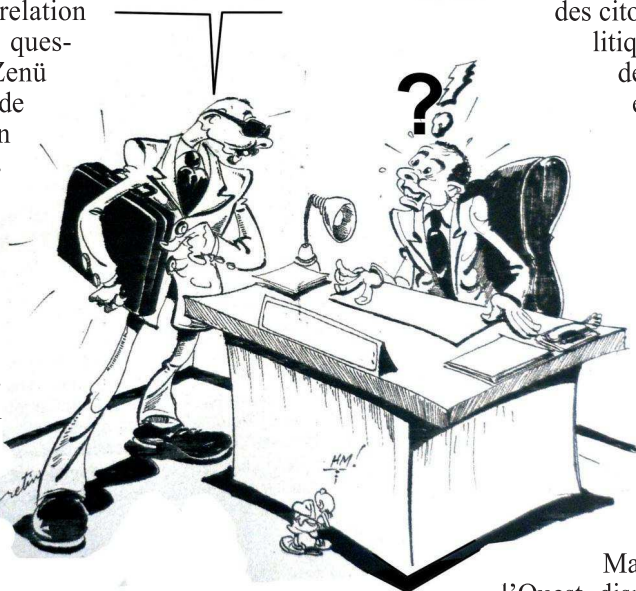
En février 2001, un atelier organisé par la Communauté économique d'Afrique (CEA) sur l'impact des actions des Ong sur le développement économique des pays de la sous-région Afrique Centrale, précédé en 1998 et 1999 des travaux du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) dans son Plan pour rendre opérationnelle la lutte contre la pauvreté au Cameroun, ont davantage accordé du crédit aux actions des organisations de la société civile à travers la valorisation de leur apport au développement du pays. Les accords de Cotonou, les consultations sur le Document sur la réduction de la pauvreté, l'Initiative Pays pauvres très endettés (Ppte), la formulation du Programme national de gouvernance ont également créé des conditions de participation de la société civile dans les comités de suivi et ouvert les portes au suivi du budget de l'Etat par des citoyens organisés. Mais la participation des Osc aux prises de décision est jusque-là restée faible. Comme le souligne Christine Andela du Cosader, les comportements opportunistes au niveau de la société civile ont considérablement freiné l'émergence d'une prise de conscience collective sur les enjeux nationaux, tandis que les

luttres de positionnement individuel se sont multipliées et on voit apparaître des Ong unipersonnelles, entérinées par la loi de 1999, ce qui n'est pas applicable à toutes.

Or en France, il a été donné de constater que les Osc sont capables de se regrouper et de faire «cause commune» avec l'Etat pour mener une action à l'international. Aussi, l'Etat ne prend pas le leadership et accepte de ne pas avoir le dernier mot lors des prises de décisions. Cette concertation passe par une première étape entre acteurs des Osc et représentants des pouvoirs publics (cadres intermédiaires de l'administration ou représentants des collectivités territoriales notamment). Pour Flaubert Djabateng, Coordonnateur de Zenü Network, réseau des organisations de la société civile dont la décentralisation et la gouvernance locale font partie des domaines d'intervention, «Le processus de décentralisation met en scène des acteurs nouveaux, appelés à prendre des initiatives dans la gestion des affaires locales, au plan économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Pour que ce processus ne soit pas une autre occasion manquée, il importe de vulgariser les textes de base de la décentralisation, pour promouvoir leur appropriation optimale par les différents acteurs. Il importe aussi de renforcer les capacités des acteurs afin qu'ils puissent participer de manière efficiente et efficace au processus».

Compte tenu du fait que des compétences et des ressources sont depuis 2010 transférées aux communes dans le cadre de la décentralisation au Cameroun, les conditions minimales requises pour qu'une commune mette en marche sa stratégie d'application du modèle de bonne gouvernance, à l'instar du Maroc, devront être précisées au préalable et de façon claire. Il s'agit entre autres du leadership et de la motivation du magistrat municipal en ce qui concerne le projet ; de la maîtrise du projet par les fonctionnaires et tous les élus de la commune en vue d'une participation à l'effort d'amélioration de la gouvernance ; de la mise en place d'un observatoire de la gouvernance locale ; des modalités du transfert des compétences et des ressources ; de la disponibilité permanente des responsables techniques ; de la construction d'indicateurs objectivement vérifiables qui permettent un système rigoureux et visible d'application des mesures et l'engagement des principaux acteurs de la société civile et d'autres institutions gouvernementales dans un dialogue créatif et sans restrictions.

Mon ONG?
Bèh! Je l'ai là, dans
ma mallette. C'est
plus pratique.



villages jouent un rôle clé dans le développement et la gouvernance locale. La gouvernance locale est une invite à déclencher un véritable processus « *d'apprentissage social* » progressif, qui devra se sédimenter dans chaque personne et au sein de chaque organisation. La transformation d'organisations fermées, routinières, opaques et bureaucratiques en organisations ouvertes, transparentes et leaders, suppose un changement de grande envergure. Un changement qui sera lent et parsemé d'obstacles et de restrictions. Le chemin vers la gouvernance locale implique de ce fait de se confronter à de nouveaux conflits et de nouveaux risques. Les acteurs municipaux et en particulier les élus ne seront pas toujours prêts à emprunter ce chemin s'ils n'ont aucune certitude concernant la proposition en question.

Aussi, les vieilles habitudes de centralisation bureaucratique, le déficit d'engagement et de participation des citoyens pour une gouvernance locale, la faible visibilité des Osc dans les espaces publics, la faible capacité des citoyens et des Osc à influencer les politiques publiques et le déficit de culture de redevabilité et de transparence sont encore quelques limites à surmonter. Même si les lois applicables aux communes reconnaissent les organisations de la société civile comme acteurs de développement, elle ne leur donne cependant pas un statut juridique pour exercer tel quel. D'où le souhait que le rôle de « *contre pouvoir* » que doit avoir la société civile, et qui constitue l'un des piliers de toute démocratie, soit à terme une réalité dans nos pays. Les communes devraient également, comme l'enseigne l'expérience du Maroc et nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, disposer de normes de qualité de « *bon gouvernement* », reconnues en tant qu'instruments nor-

matifs de qualité. Celles-ci établiraient que certaines dimensions et certaines variables de la gouvernance locale, avec leurs indicateurs respectifs, ont été abordées et appliquées par la commune. Il serait par ailleurs souhaitable de créer une instance institutionnelle et gouvernementale établissant et formalisant cette norme dont l'application serait obligatoire pour les communes souhaitant bénéficier de l'étiquette ou du label de «*bon gouvernement*» local. Car la décentralisation, tout comme la gouvernance locale, n'est ni une fin en soi, ni une panacée à tous les problèmes. C'est une forme de gestion, qui, si elle est bien pratiquée, peut favoriser l'inclusion, la participation des citoyens et, finalement, améliorer la qualité et l'équité dans les politiques publiques. Pour ce qui est du cadre réglementaire, la reconnaissance au plus haut sommet de l'Etat du rôle de la société civile dans les prises de décision serait également un atout indéniable pour une gouvernance locale. ♦